



La lettre de la sécurité routière de la Creuse



EDITO



Philippe CHOPIN
Préfet de la Creuse

Après un été meurtrier sur les routes de France, la Creuse ne déplore aucune victime mortelle pour les mois de septembre et octobre. Concernant le nombre d'accidents, s'il est également en baisse par rapport à 2014, le département enregistre une augmentation sensible du nombre de blessés. Par conséquent, ces résultats encourageants incitent à ne pas baisser la garde et à poursuivre les actions destinées à assurer une présence visible des services de sécurité sur le terrain, ainsi que des contrôles pédagogiques et naturellement des sanctions.

La sécurité routière reste plus que jamais une priorité du Gouvernement et dans le département de la Creuse, comme en France, les nouvelles mesures annoncées par le Premier Ministre le 2 octobre trouveront leur application, notamment concernant la protection des usagers vulnérables (piétons, deux-roues) et l'intensification de la lutte contre les comportements dangereux que sont la vitesse, l'alcool et les stupéfiants.

Ensemble continuons à faire progresser la sécurité routière

Les chiffres de l'accidentologie en septembre et octobre 2014 et 2015

Période	Accidents			Tués			Blessés hospitalisés			Blessés non hospitalisés		
	2014	2015	+/-	2014	2015	+/-	2014	2015	+/-	2014	2015	+/-
Sept.	7	5	-2	0	0	=	8	10	+2	5	8	+3
Oct.	4	3	-1	0	0	=	5	3	-2	3	3	=

Les rencontres de la sécurité

Dans le cadre des rencontres de la sécurité intérieure, la préfecture de la Creuse a organisé à destination des jeunes et en particulier les 300 élèves des collèges du sud creusois « le village Sécurité et Éducation routières » le jeudi 8 octobre au hall polyvalent d'Aubusson.

Des ateliers, à la fois ludiques et pédagogiques, ont permis de sensibiliser le jeune public aux risques liés notamment à l'alcoolémie, la vitesse, l'endormissement ainsi qu'à la conduite d'un deux roues ou encore à l'apprentissage des gestes de premiers secours.



Nouvelles mesures pour les deux roues motorisés



A l'occasion du dernier comité interministériel de la sécurité routière, le Premier Ministre a annoncé que la vente de moto d'occasion passera très prochainement par un contrôle technique obligatoire.

Le port des gants homologués sera également obligatoire pour la conduite des deux-roues motorisés, au même titre que le casque. Cette mesure s'appliquera également au passager et son non-respect sera sanctionné par une amende de 2^{ème} classe de 35 €, avec possible retrait de 2 ou 3 points sur le permis de conduire.

La Chambre de Commerce et d'Industrie, en faveur du PDASR

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse se mobilise pour soutenir les actions de sensibilisation à la sécurité routière définies dans le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) de la Préfecture qui a apporté un soutien à hauteur de 300 €.

« Conduire : un acte de travail » tel est le slogan qui rappelle quelques principes de prévention au risque routier dans l'entreprise. Consultez [le site de la CCI](#), il vous permettra de découvrir le guide des bonnes pratiques du conducteur.



Panneaux à messages variables



Les panneaux à messages variables (PMV) sont des panneaux de signalisation routière conçus pour diffuser de l'information dynamique en temps réel.

Les PMV sont destinés à sécuriser les déplacements en cas d'accidents, de travaux ou de conditions météorologiques particulières, mais aussi à informer les usagers des conditions du trafic pour fluidifier et sécuriser les flux.

Six panneaux à messages variables, dont un à double sens, seront installés sur la RN 145 dans la traversée de la Creuse. Quatre dans le sens La Souterraine/Montluçon et trois dans le sens Montluçon/La Souterraine.

Votre solde de points de permis ne peut pas vous être communiqué au téléphone

Les services du ministère de l'Intérieur sont alertés par l'envoi de messages vocaux frauduleux sur le téléphone mobile de particuliers, cherchant à leur faire croire que le solde de points de leur permis de conduire vient d'être mis à jour. Ce message les invite alors à rappeler un numéro de téléphone fixe surtaxé. Le ministère de l'Intérieur tient à mettre en garde tous les usagers contre cette tentative d'escroquerie et appelle chaque personne victime d'un tel appel à la plus grande méfiance, et à ne surtout pas rappeler.